



**PROCES VERBAL D'INSTALLATION ET D'ELECTION DU PRESIDENT ET DU
BUREAU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
ESSOR DU RHIN
ET DESIGNATION DES DELEGUES DES SYNDICATS MIXTES**

Séance du 25 avril 2014

Effectif légal du conseil communautaire : 20 - Nombre de conseillers en exercice : 20

L'an deux mille quatorze le vingt cinq avril à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Essor du Rhin, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Président sortant, conformément à l'article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière.

Étaient présents les 20 délégués des 7 communes membres, Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

- **BLODELSHEIM** : François BERINGER (Maire) - Liliane HOMBERT (Adjointe) - Etienne SARTORIO (Conseiller municipal)
- **FESSENHEIM** : Claude BRENDER (Maire) - Marie-Jeanne KIEFFER (Adjointe) - Jean-Louis LIBSIG (Conseiller municipal) - Etienne SIGRIST (Adjoint)
- **HIRTZFELDEN** : Agnès MATTER-BALP (Maire) - Sandrine BLONDEAU (Conseillère municipale) - Frédéric GOETZ (Conseiller municipal)
- **MUNCHHOUSE** : Philippe HEID (Maire) - Sonia WALTISPERGER (Adjointe) - Sylvain WALTISPERGER (Adjoint)
- **ROGGENHOUSE** : Henri MASSON (Maire) - Cédric LEPAUL (Conseiller municipal)
- **RUMERSHEIM LE HAUT** : Thierry SCHELCHER (Maire) - Christine GANTNER (Adjointe) - Florent OTT (Adjoint)
- **RUSTENHART** : Mario HEGY (Maire) - Jérôme HEGY (Adjoint)

1. Mise en place du bureau communautaire :

La séance a été ouverte à 20 h 00 sous la présidence de Monsieur André ONIMUS, Président sortant. Il a déclaré installer dans leurs fonctions de conseillers communautaires Mesdames et Messieurs François BERINGER, Sandrine BLONDEAU, Claude BRENDER, Christine GANTNER, Frédéric GOETZ, Jérôme HEGY, Mario HEGY, Philippe HEID, Liliane HOMBERT, Marie-Jeanne KIEFFER, Cédric LEPAUL, Jean-Louis LIBSIG, Henri MASSON, Agnès MATTER-BALP, Florent OTT, Etienne SARTORIO, Thierry SCHELCHER, Etienne SIGRIST, Sonia WALTISPERGER, Sylvain WALTISPERGER.

M. Cédric LEPAUL a été désigné en qualité de secrétaire du conseil communautaire.

1.1. Election du Président :

En vertu de l'article L.5211-8 du CGCT, Monsieur Henri MASSON, doyen d'âge a présidé l'assemblée en vue de l'élection du Président. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil et a dénombré 18 conseillers présents et 2 absents excusés qui ont donné procuration :

Membres présents : François BERINGER, Sandrine BLONDEAU, Claude BRENDER, Frédéric GOETZ, Jérôme HEGY, Mario HEGY, Philippe HEID, Marie-Jeanne KIEFFER, Cédric LEPAUL, Jean-Louis LIBSIG, Agnès MATTER BALP, Henri MASSON, Florent OTT, Etienne SARTORIO, Thierry SCHELCHER, Etienne SIGRIST, Sonia WALTISPERGER, Sylvain WALTISPERGER

Membre(s) absent(s) ayant donné procuration : Liliane HOMBERT à François BERINGER
Christine GANTNER à Thierry SCHELCHER

Il a constaté que la condition de quorum était remplie.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application des articles L 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil communautaire a désigné deux personnes en qualité d'assesseurs : Fabrice KRIEGER et Chantal KEITER, membres du personnel.

Sont alors effectués les opérations de vote dans les conditions règlementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé à l'élection du Président.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constaté par le Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la communauté de communes. Le Président a constaté, sans toucher l'enveloppe, que le conseiller communautaire l'a déposée lui-même dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Premier tour de scrutin :

Candidats : M. François BERINGER
M. Claude BRENDER

Nombre de votants : 20

Nombre de suffrages blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Nombre de suffrages obtenus par M. François BERINGER : 12

Nombre de suffrages obtenus par M. Claude BRENDER : 7

Monsieur François BERINGER ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Président et immédiatement installé. M. François BERINGER a déclaré accepter d'exercer cette fonction et prend la présidence de la réunion.

1.2. Détermination du nombre de Vice Présidents et des autres membres du bureau

Il est rappelé que le bureau est composé du Président, d'un ou plusieurs vice-présidents et le cas échéant d'un ou plusieurs autres membres (art. L5211.10 du CGCT). Tous les membres sont élus successivement au scrutin uninominal à trois tours.

Le Président a indiqué que le nombre de Vice Présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total. L'organe délibérant peut à la majorité des deux tiers de ses membres, fixer un nombre de Vice Présidents supérieur dès lors qu'il ne dépasse pas 30 % de l'effectif total et ne soit pas supérieur à quinze. Dans ce cas, le montant des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale (art. L 5211-12 du CGCT).

Le nombre des autres membres du bureau est défini librement par l'organe délibérant.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé

- à raison de 19 voix pour et 1 contre (M. Henri MASSON) le nombre de Vice Présidents à **4**
- à l'unanimité le nombre des autres membres du bureau à **5**

Sous la Présidence de Monsieur François BERINGER élu Président, le conseil communautaire a procédé à l'élection des Vice Présidents et des autres membres du bureau.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constaté par le Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la communauté de communes. Le Président a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire l'a déposée lui-même dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement de bulletins de vote.

1.3. Election des Vice Présidents et des autres membres du bureau :

- **Les Vice Présidents :**

1^{er} Vice Président

Premier tour de scrutin :

Candidat : Claude BRENDER

Nombre de votants : 20

Nombre de suffrages blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Nombre de suffrages obtenus par M. Claude BRENDER : 19

Monsieur Claude BRENDER ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 1^{er} Vice Président et immédiatement installé. M. Claude BRENDER a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

2e Vice-Président

Premier tour de scrutin :

Candidat : Frédéric GOETZ

Nombre de votants : 20

Nombre de suffrages blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Nombre de suffrages obtenus par M. Frédéric GOETZ : 19

Monsieur Frédéric GOETZ ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 2e Vice Président et immédiatement installé. M. Frédéric GOETZ a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

3e Vice-Président

Premier tour de scrutin :

Candidat : Cédric LEPAUL

Nombre de votants : 20

Nombre de suffrages blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Nombre de suffrages obtenus par M. Cédric LEPAUL : 19

Monsieur Cédric LEPAUL ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 3e Vice Président et immédiatement installé. M. Cédric LEPAUL a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

4e Vice-Président

Premier tour de scrutin :

Candidats : Sylvain WALTISPERGER

Henri MASSON

Nombre de votants : 20

Nombre de suffrages blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 20

Majorité absolue : 11

Nombre de suffrages obtenus par M. Sylvain WALTISPERGER : 17

Nombre de suffrages obtenus par M. Henri MASSON : 3

Monsieur Sylvain WALTISPERGER ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 4e Vice Président et immédiatement installé. M. Sylvain WALTISPERGER a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

- **Les autres membres du bureau**

1^{er} membre du bureau :

Premier tour de scrutin :

Candidat : Henri MASSON

Nombre de votants : 20

Nombre de suffrages blancs ou nuls : 4

Nombre de suffrages exprimés : 16

Majorité absolue : 9

Nombre de suffrages obtenus par M. Henri MASSON : 16

Monsieur Henri MASSON ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé. M. Henri MASSON a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

2e membre du bureau :

Premier tour de scrutin :

Candidat : Philippe HEID

Nombre de votants : 20

Nombre de suffrages blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Nombre de suffrages obtenus par M. Philippe HEID : 19

Monsieur Philippe HEID ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé. M. Philippe HEID a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

3e membre du bureau :

Premier tour de scrutin :

Candidat : Agnès MATTER BALP

Nombre de votants : 20

Nombre de suffrages blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Nombre de suffrages obtenus par Mme Agnès MATTER BALP : 19

Madame Agnès MATTER BALP ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée membre du bureau et immédiatement installé. Mme Agnès MATTER-BALP a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

4^e membre du bureau :**Premier tour de scrutin :**

Candidat : Thierry SCHELCHER

Nombre de votants : 20

Nombre de suffrages blancs ou nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

Nombre de suffrages obtenus par M. Thierry SCHELCHER : 18

Monsieur Thierry SCHELCHER ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé. M. Thierry SCHELCHER a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

5^e membre du bureau :**Premier tour de scrutin :**

Candidat : Mario HEGY

Nombre de votants : 20

Nombre de suffrages blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Nombre de suffrages obtenus par M. Mario HEGY : 19

Monsieur Mario HEGY ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé. M. Mario HEGY a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

2. Syndicats mixtes : désignation des délégués :

- **Les Molènes :**

Au vu des candidats qui se sont déclarés, le conseil communautaire, après vote à bulletins secrets, désigne à raison de 19 bulletins pour et 1 bulletin nul les membres titulaires et suppléants suivants pour représenter la communauté de communes au sein de cet organisme :

	Titulaires	Suppléants
1	François BERINGER	Sylvain WALTISPERGER
2	Marie-Jeanne KIEFFER	Claude BRENDER
3	François GUTLEBEN	Valérie DABROWSKI

4	Philippe HEID	Sonia WALTISPERGER
5	Henri MASSON	Jean-Louis LIBSIG
6	Thierry SCHELCHER	Christine GANTNER
7	Mario HEGY	Jérôme HEGY
8	Cédric LEPAUL	Etienne SIGRIST
9	Liliane HOMBERT	Frédéric GOETZ

- **Le GLCT** :

Au vu des candidats qui se sont déclarés, le conseil communautaire, après vote à bulletins secrets, désigne à l'unanimité les 8 délégués suivants pour représenter la communauté de communes au sein de cet organisme conformément aux statuts du GLCT du 03 juillet 1998 :

	Titulaires
1	François BERINGER
2	Claude BRENDER
3	Agnès MATTER BALP
4	Philippe HEID
5	Henri MASSON
6	Thierry SCHELCHER
7	Mario HEGY
8	Etienne SIGRIST

- **Le Pays** :

Au vu des candidats qui se sont déclarés, le conseil communautaire, après vote à bulletins secrets, désigne à l'unanimité les 4 délégués suivants pour représenter la communauté de communes au sein de cet organisme :

	Titulaires
1	François BERINGER
2	Frédéric GOETZ
3	Sylvain WALTISPERGER
4	Henri MASSON

- **Le SCOT Rhin Vignoble Grand Ballon** :

Au vu des candidats qui se sont déclarés et conformément à la délibération du conseil communautaire du 29.09.2006 qui prévoit que chaque commune membre compte un titulaire et un suppléant, le conseil communautaire, après vote à bulletins secrets, désigne à l'unanimité les délégués suivants pour représenter la communauté de communes au sein du SCOT :

	Titulaires	Suppléants
BLODELSHEIM	François BERINGER	Gérard BESIN
FESSENHEIM	Claude BRENDER	Etienne SIGRIST
HIRTZFELDEN	Agnès MATTER BALP	Stéphane SENEZ
MUNCHHOUSE	Philippe HEID	David HOLLINGER
ROGGENHOUSE	Henri MASSON	Joseph OURY
RUMERSHEIM LE HAUT	Thierry SCHELCHER	Florent OTT
RUTENHART	Jérôme HEGY	Mario HEGY

Le Président clôt la séance à 22 h 20 heures

Prénom / Nom	Qualité	Procuration	Signature
M. François BERINGER	Président	---	
Mme Sandrine BLONDEAU	Conseillère communautaire	---	
M. Claude BRENDER	1 ^{er} Vice Président	---	
Mme Christine GANTNER	Conseillère communautaire	à M. Thierry SCHELCHER	
M. Frédéric GOETZ	2 ^e Vice Président	---	
M. Jérôme HEGY	Conseiller communautaire	---	
M. Mario HEGY	Conseiller communautaire	---	
M. Philippe HEID	Conseiller communautaire	---	

Prénom / Nom	Qualité	Procuration	Signature
Mme Liliane HOMBERT	Conseillère communautaire	à M. François BERINGER	
Mme Marie-Jeanne KIEFFER	Conseillère communautaire	---	
M. Cédric LEPAUL	3 ^e Vice-Président	---	
M. Jean-Louis LIBSIG	Conseiller communautaire	---	
Mme Agnès MATTER BALP	Conseillère communautaire	---	
M. Henri MASSON	Conseiller communautaire	---	
M. Florent OTT	Conseiller communautaire	---	
M. Etienne SARTORIO	Conseiller communautaire	---	
M. Thierry SCHELCHER	Conseiller communautaire	---	
M. Etienne SIGRIST	Conseiller communautaire	---	
Mme Sonia WALTISPERGER	Conseillère communautaire	---	
M. Sylvain WALTISPERGER	4 ^e Vice Président	---	